RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211102033-20260922-2026-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/09/2026
Publication : 28/09/2026
Pour le maire

l'agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2026

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.*

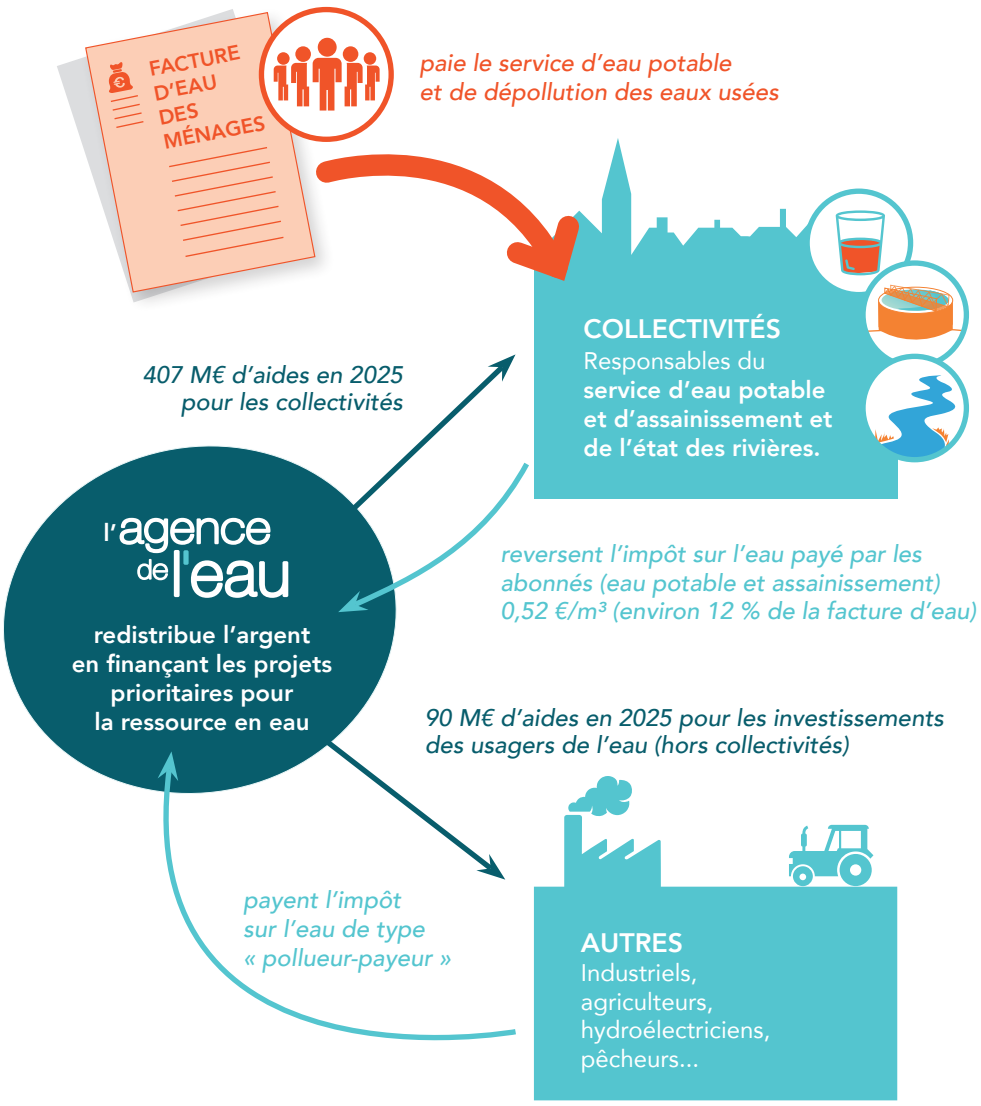

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

▶ Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable**, **9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie** et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément,**12 Mm³ substitués** pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

▶ Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides.**
L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

▶ Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.
160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

▶ Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.
Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

▶ Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques…).

▶ Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

▶ Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

▶ Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2026 : 637,1 M€

Les redevances 2026 correspondent à l'année d'activité 2025

14,4 % (91,8 M€) payés par les collectivités **via les redevances de prélèvement sur la ressource en eau, pour performance des réseaux d'eau potable, pour performance des systèmes d'assainissement collectif**

17,2 % (109,5 M€) payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

0,9 % (5,6 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

61,6 % (392,2 M€) payés par les abonnés **via la redevance sur la consommation d'eau potable.**

2,3 % (14,5 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,7 % (23,5 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse**.

Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2026 : 501,2 M€

18,6 % (93,2 M€) **pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

9,6 % (48,2 M€) **pour les économies d'eau** (collectivités, agriculture, industrie...)

22,4 % (112,1 M€) **pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable,** protection des captages.

3,5 % (17,5 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles**.

34 % (170,5 M€) aux services publics **pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.**

4 % (20,2 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, suivi et surveillance des eaux, communication, éducation.

1,2 % (6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

6,7 % (33,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données État des lieux 2025

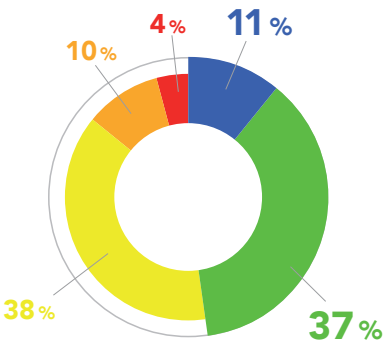

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

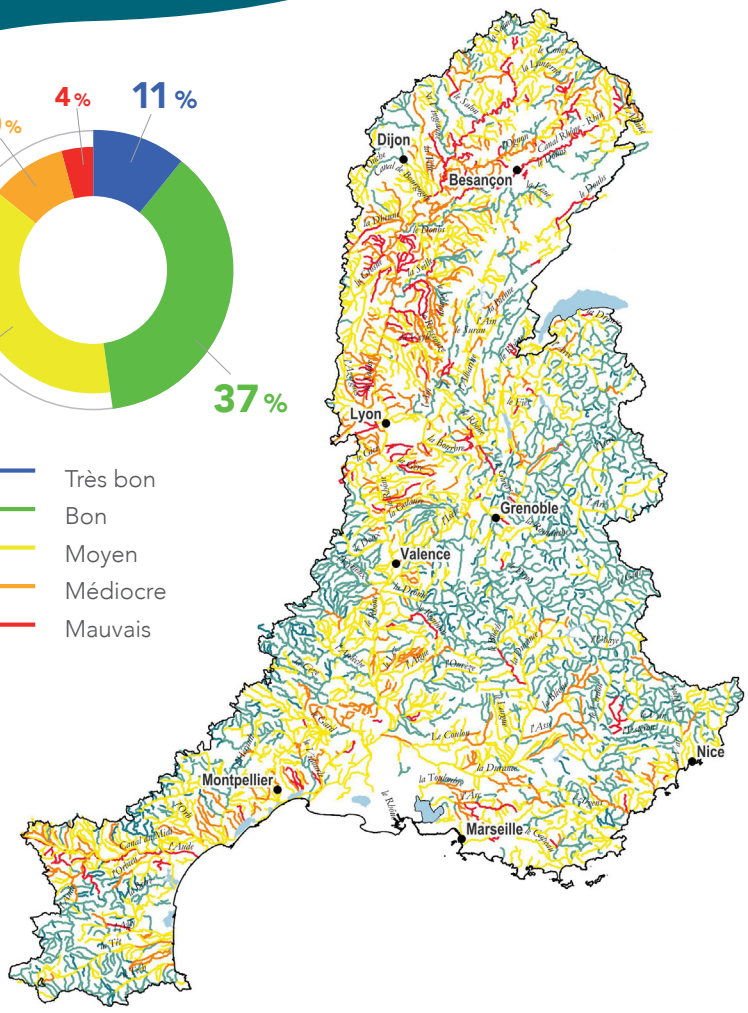

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse